Envoyé en préfecture le 28/08/2024
Reçu en préfecture le 28/08/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240808-240808AU_157CUL-AU

VILLE DE DENAIN
Objet : Manifestation Culturelle

DECISION DU MAIRE N° 2024- 157/ CULTUREL

8 ; Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1 : la Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

Mardi 3 septembre 2024 de 8h30 à 21h au Théâtre de DENAIN : **« Shooting photos »** par l'Association Sportive CAIL Denain-Voltaire Porte du Hainaut
Complexe Sportif Boulevard du 8 mai 1945 52220 DENAIN

Ce projet artistique a pour objectif de valoriser le patrimoine architectural du théâtre de DENAIN ainsi que l'image de la Ville de DENAIN.

Il s'agit d'un partenariat à titre gracieux.

Article 2 :
Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Article 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 08 août 2024

MAIRIE DE DENAIN 59220 NORD

Par délégation du Maire

S. LEMOINE

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....